

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT MEXANT

☎ 05 55 29 30 03 📠 05 55 29 39 81
e-mail : mairie-saint-mexant@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
du CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2023
à 18 h 30

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Mexant se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 avril 2023, conformément aux articles L2121.10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Etaient Présents : Patrick BORDAS, Maire
Joëlle BLOYER, Eric DUPAS, Catherine VIERS, Patrick THOMAS, Maires-Adjoints,
Alain DELAGE, Pascal DAUBERNARD, Patrick MERCIER, Nadine BRISSAUD, Chloé
SORIN, Stéphanie CHASSING, Matthieu ANTIGNAC, Conseillers Municipaux.

Etaient absentes et excusées : Mariane VAREILLE, Murielle BEYTOUT, Gaëlle MAURY

Pouvoirs ont été donnés : par Mariane VAREILLE à Joëlle BLOYER, Murielle BEYTOUT à Alain DELAGE, Gaëlle MAURY à Matthieu ANTIGNAC.

Secrétaire de Séance : Catherine VIERS.

Forme de la convocation

St Mexant, le 21 avril 2023

Mesdames, Messieurs,
Chers (es) Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Jeudi 27 avril 2023 à 18 heures 30
dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies.

Comptant sur votre présence et vous remerciant d'avance,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers (es) Collègues, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Patrick BORDAS,
Maire.

PS : En cas d'empêchement, vous voudrez bien établir un pouvoir à la personne de votre choix. (1 seul pouvoir par mandataire).

ORDRE DU JOUR / SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 avril 2023 à 18 h 30

1 – Délibérations pour souscription de deux prêts à court terme de trésorerie pour faire face aux différés d'encaissement de subventions et du FCTVA

2 – Questions diverses

*
* *
*

Ouverture de la séance à 18 h 30

*
* *
*

DEMANDE DE MODIFICATION de l'ORDRE DU JOUR
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 avril 2023 à 18 30

Patrick BORDAS, Maire, propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajout de deux points supplémentaires :

- Acquisition de parcelle de terrain sises au lieu-dit « Pompeyrie » appartenant à la LC POMPEYRIE
- Equipement sportifs à Boussageix : Création d'un terrain de tennis et requalification d'un terrain en plateau multisports et skatepark – Demande de subvention à Tulle Agglo

Nouvel ordre du jour :

1. Délibérations pour souscription de deux prêts à court terme de trésorerie pour faire face aux différés d'encaissement de subventions et du FCTVA
2. Acquisition de parcelle de terrain sises au lieu-dit « Pompeyrie » appartenant à la LC POMPEYRIE
3. Equipement sportifs à Boussageix : Création d'un terrain de tennis et requalification d'un terrain en plateau multisports et skatepark – Demande de subvention à Tulle Agglo
4. Questions diverses

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'UNANIMITE, la modification de l'ordre du jour.**

**N° 27– 04/2023 : Souscription de deux prêts à court terme
de trésorerie pour faire face aux différés d'encaissement
de subventions et du FCTVA**

Pour l'opération « Rénovation et extension de la salle polyvalente » des subventions de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 157.500,00 euros et du Département pour un montant de 40.000,00 euros sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions » décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 197.500,00 (cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros) émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe 3.85%
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier de 200 €

Pour l'opération « Rénovation et extension de la salle polyvalente » du FCTVA est actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ce FCTVA » décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 160.000,00 (cent soixante mille euros) émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe 3.85%
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier de 160 €

Conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 février 1989, ces emprunts Court Terme destinés à un besoin ponctuel et certains de disponibilités s'inscrivent dans le cadre d'un plan de trésorerie et seront suivis de façon budgétaire et enregistrés au compte (519) du Compte de Gestion.

Monsieur le Maire est chargé de signer les contrats et tous les documents se rapportant à cette décision.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

Approuvé à l'unanimité

N° 28– 04/2023 : Acquisition de parcelles de terrain sises au lieu-dit « Pompeyrie » appartenant à la LC POMPEYRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition de vente reçue en mairie pour diverses parcelles de terrain situées au lieu-dit « Pompeyrie » pour un montant de 50.000,00 euros émanant de la LC POMPEYRIE qui en est propriétaire.

Ces parcelles figurent ainsi au cadastre :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface	Nature
A	885	Pompeyrie	02 ha 84 a 40 ca	Pré
A	886	Pompeyrie	00 ha 66 a 60 ca	Pré pacage
A	1525	Pompeyrie	00 ha 82 a 39 ca	Pacage
A	2256	Pompeyrie	00 ha 06 a 93 ca	Bois
A	2258	Pompeyrie	02 ha 42 a 75 ca	Terre
TOTAL SURFACE			06 ha 83 a 07 ca	

Il ajoute que ces terrains dont 5 ha 75 a sont classés zone constructible de la carte communale, situés en sortie de bourg à proximité des commerces et services, représentent pour la Commune une opportunité qu'elle retrouvera difficilement et constitueraient pour Saint-Mexant, une réserve foncière intéressante.

Il propose donc à l'assemblée de se porter acquéreur des parcelles précitées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Considérant le prix de vente arrêté à 50.000,00 euros par la LC POMPEYRIE, société civile immobilière vendeuse,

**après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ➔ décide d'acquérir les parcelles précitées situées au lieu-dit « Pompeyrie » pour une superficie totale de 06 ha 83 a 07 ca au prix de 50.000,00 euros en reconnaissant l'intérêt communal qu'elles représentent,
- ➔ autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en la forme authentique, aux frais de la Commune de St Mexant, en l'étude SELARL Emmanuelle MARLIAC / Laurent CARRETO / Elodie DURAND-RAYNAUD, notaires associés à Tulle,
- ➔ dit que les crédits nécessaires à l'acquisition de ces parcelles sont inscrits au budget 2023 aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- ➔ charge le Maire d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et de signer toutes les pièces nécessaires.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

Approuvé à l'unanimité

**N° 29– 04/2023 : Equipements sportifs à Boussageix :
Création d'un terrain de tennis et requalification de terrains
existants en plateau multisports et skatepark –
Demande de subvention à Tulle Agglo**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 06-03/2022 en date du 11 mars 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement d'équipements sportifs à Boussageix consistant en la création de deux nouveaux courts de tennis, la transformation des anciens courts de tennis en terrain multisports et skatepark pour un montant estimatif hors taxe de 148.353,00 €.

Il ajoute que compte tenu des investissements déjà engagés par la Commune notamment l'opération « Aménagement et extension de la salle polyvalente » dont la hausse du prix des matériaux en raison de l'explosion des coûts énergétique grève le budget communal, le projet de réalisation d'équipements sportifs a été remis à plat de façon à en baisser le coût sans remettre en cause les objectifs définis à l'origine, à savoir : soutenir des activités sportives diverses et attractives sur le territoire communal.

Ainsi le montant estimatif de ce projet s'élève maintenant à 116.476,00 € hors taxe et se décompose comme suit :

PROJET	COUT PREVISIONNEL HORS TAXE
Construction d'un terrain de tennis	51.548,00 €
Réaménagement d'un terrain existant	2.999,00 €
Transformation Terrains existants :	
- Aménagement Terrain multisports	5.500,00 €
- Aménagement Espace Skatepark	56.429,00 €
TOTAL	116.476,00 €

Outre les subventions de l'Agence Nationale du Sport accordée par arrêté de M. le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 14 mars 2023 et du Conseil Départemental de la Corrèze inscrite dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2023/2025, M. le Maire précise que la Commune pourrait prétendre à une aide financière complémentaire de Tulle Agglo / Communauté d'Agglomération dans le cadre des Equipements Supra-Communaux du territoire.

Il propose donc à l'assemblée de solliciter une aide de 20.000,00 € auprès de Tulle Agglo.

**Le Conseil Municipal, au vu de l'exposé de M. le Maire
et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ➔ approuve le nouveau projet d'aménagement d'équipements sportifs à Boussageix : Création d'un terrain de tennis et requalification de terrains existants en plateau multisports et skatepark pour un montant prévisionnel hors taxe de 116.476,00 €,
- ➔ sollicite une subvention auprès de Tulle Agglo/Communauté d'Agglomération à hauteur de 20.000,00 € dans le cadre des Equipements Supra-Communaux du territoire,

➔ arrête le plan de financement tel qu'il suit :

Financeurs	Dépenses subventionnable hors taxe	Montant subventions obtenues ou sollicitées
AGENCE NATIONALE DU SPORT	116.476,00 €	58.238,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	116.476,00 €	14.940,00 €
TULLE-AGGLO	116.476,00 €	20.000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES		93.178,00 €

DOTATION CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE		3.000,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE DE ST MEXANT		20.298,00 €

COUT HORS TAXE		116.476,00 €
-----------------------	--	---------------------

➔ charge M. le Maire de déposer le dossier de demande de subvention auprès de Tulle Agglo,

➔ charge M. le Maire d'effectuer les démarches administratives correspondantes et l'autorise à signer toutes pièces relatives au bon déroulement de ce dossier.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

Approuvé à l'unanimité

Joëlle BLOYER et Catherine VIERS, en charge du dossier, informent l'assemblée qu'il est envisagé d'initier une campagne de financement participatif de dons permettant de combler partiellement l'autofinancement restant à charge de la Commune.

Préalablement à la réalisation de cette démarche, il est nécessaire de demander à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) si le projet est éligible à la réduction fiscale pour les donateurs (particuliers et entreprises). M. le Maire a donc saisi cette administration en ce sens. La réponse est toujours attendue à ce jour.

Mme VIERS ajoute qu'il est indispensable de préparer un plan de communication préalablement au lancement de la campagne de financement. C'est la clé de la réussite du projet.

Pour ce faire, la Commune est en relation avec la plateforme Collecticity avec qui elle envisage de collaborer.

Il s'agit d'un intermédiaire en financement participatif, réglementé par l'ACPR qui met à disposition sa plateforme internet sur laquelle la campagne est publiée et les dons collectés.

Avant de programmer des réunions de travail et de façon à ce que tous les conseillers soient au même niveau d'information, Madame VIERS invite l'assemblée à se rendre d'ores et déjà dans l'espace partagé créé pour la Commune sur la plateforme Collecticity afin de prendre connaissance du guide de communication.

Si la défiscalisation des dons est acceptée, le Conseil Municipal sera amené à délibérer notamment pour décider de lancer la campagne de financement participatif sous forme de dons via la plateforme Collecticity et autoriser M. le Maire à signer une convention de mandat avec la Société Urbanis Finance (Collecticity) .

N° 30– 04/2023 : Questions diverses
--

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions diverses.

Personne ne demande à prendre la parole.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 55 mn

Fait à St Mexant, le 16 mai 2023

**Le Président de séance,
Patrick BORDAS**

**Le secrétaire de séance,
Catherine VIERS**

**Liste des délibérations prises
au cours de la séance du 27 avril 2023 à 18 h 30**

N° d'ordre	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Décision du Conseil Municipal
27- 04/2023	Souscription de deux prêts à court terme de trésorerie pour faire face aux différés d'encaissement de subventions et du FCTVA	Approuvée à l'unanimité
28- 04/2023	Acquisition de parcelles de terrain sises au lieu-dit « Pompeyrie » appartenant à la LC POMPEYRIE	Approuvée à l'unanimité
29- 04/2023	Equipements Sportifs à Boussageix : Création d'un terrain de tennis et requalification d'un terrain en plateau multisports et skatepark –Demande de subvention à Tulle Agglo	Approuvée à l'unanimité

**Le Président de séance,
Patrick BORDAS**

**Le secrétaire de séance,
Catherine VIERS**